



Manuel de lutte contre la traite des êtres humains à l'usage des praticiens de la justice pénale

Module 9

OFFICE DES NATIONS UNIES CONTRE LA DROGUE ET LE CRIME Vienne

Manuel de lutte contre la traite des êtres humains à l'usage des praticiens de la justice pénale

Module 9:

Interrogatoire d'enfants victimes de la traite des personnes





Module 9: Interrogatoire d'enfants victimes de la traite des personnes

Objectifs

Après avoir achevé ce module, les utilisateurs auront les capacités suivantes:

- Décrire quelques raisons pour lesquelles des enfants présumés victimes de la traite des personnes, qui sont des témoins potentiels devant le tribunal, peuvent être plus vulnérables que les adultes présumés victimes;
- Expliquer les différences entre l'interrogatoire d'un enfant présumé victime de la traite des personnes et celui d'un adulte présumé victime à chaque stade d'un interrogatoire.

Introduction

Le présent module est destiné à vous sensibiliser à quelques-unes des questions particulières que pose l'interrogatoire des enfants victimes de la traite des personnes.

Il ne se veut pas un outil global de formation à l'interrogatoire des enfants témoins vulnérables en général; les enfants devraient toujours, dans le cadre d'une pratique normale, être interrogés par un professionnel spécialement formé. Il est clair, cependant, que dans certains lieux, les personnels formés peuvent ne pas être immédiatement disponibles ou qu'il ne sera possible, concrètement, de former des interrogateurs. Pour faire face à de telles circonstances, nous faisons ici quelques suggestions élémentaires qui pourront vous aider à améliorer vos perspectives de succès dans la tenue des interrogatoires des enfants victimes. Il faut cependant souligner que toutes les fois où ce sera possible, des personnels devraient être formés à cette spécialité, et que vous devriez toujours avancer le meilleur de vos ressources pour interroger un enfant victime de la traite.

La Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant définit les enfants comme tout être humain âgé de moins de 18 ans. Certains adolescents peuvent à la fois avoir un comportement mature et un aspect mature. Cependant, aussi longtemps qu'ils ont moins de 18 ans, ils sont considérés comme des enfants et doivent être traités comme tels.

Lorsque l'âge d'une victime est incertain et qu'il y a des raisons de croire que la victime est un enfant, elle devrait être traitée comme un enfant jusqu'à ce que son âge soit vérifié.

1

De manière générale, la résolution 2005/20 du Conseil économique et social des Nations Unies, intitulée "Lignes directrices en matière de justice dans les affaires impliquant les enfants victimes et témoins d'actes criminels", décrit les droits de tous les enfants victimes témoins.

Principe de base: il faut prendre en considération les meilleurs intérêts de l'enfant à chaque stade du processus. Toutes les actions doivent être fondées sur les principes de protection et de respect des fondamentaux tels que figurant dans la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant et autres instruments internationaux.

Nombre des principes de base applicables à l'interrogatoire de tout témoin vulnérable sont également applicables aux enfants témoins. Les enfants victimes de la traite des personnes peuvent être plus vulnérables que des victimes adultes. En voici quelques raisons:

- Les enfants victimes peuvent être naturellement dociles: une instruction donnée par un adulte peut être suivie sans questionnement.
- Manquant d'expérience de la vie, les enfants peuvent considérer comme normales des conduites anormales. De même, les enfants peuvent ne pas connaître les mots qui leur permettraient de décrire ce qui leur est arrivé.
- Un enfant peut n'avoir nulle part où rentrer ni personne chez qui retourner. Beaucoup d'enfants victimes de la traite des personnes ne sont pas accompagnés lorsqu'ils sont récupérés. Il peut s'avérer impossible de remonter jusqu'à leurs parents, éventuellement décédés ou déplacés.
- Même lorsqu'on les retrouve, les parents peuvent ne pas vouloir que leur enfant revienne. Des parents très pauvres peuvent voir les enfants comme un fardeau, ces mêmes parents peuvent aussi être malades. Dans certains endroits du monde, être un émigrant qui n'a pas réussi peut être considéré comme une honte. L'enfant peut être très conscient qu'il ne sera pas le bienvenu chez lui.
- L'enfant peut ne pas vouloir retourner dans sa famille. Dans certains cas, l'enfant a subi l'une des plus terribles trahisons: celle commise par un membre de sa propre famille, parfois ses propres parents, lorsqu'ils l'ont donné aux trafiquants.

Ces problèmes ont des conséquences à toutes les phases du processus de l'interrogatoire.

Les suggestions ci-après suivent le même format que le module 8: "Interrogatoire des victimes de la traite des personnes qui sont des témoins potentiels". Elles soulignent les ressemblances et les différences dans les manières d'interroger des adultes et des enfants victimes de la traite des personnes.



Auto-évaluation

Au-dessous de quel âge une personne est-elle considérée comme un enfant?

Pour quelles raisons un enfant présumé victime de la traite des personnes, qui est un témoin potentiel devant un tribunal, peut-il être plus vulnérable que les victimes présumées adultes?

Planification et préparation

Les bases

Où en est l'affaire à ce jour? Objectif, plan écrit et réunion de planification

Les considérations décrites dans le module 8: "Interrogatoire des victimes de la traite des personnes qui sont des témoins potentiels" sont tout aussi importantes lors de la planification et de la préparation d'un interrogatoire d'un enfant potentiellement victime de la traite. De plus, vous devriez discuter de toute proposition d'utiliser certaines techniques spéciales d'interrogatoire pendant l'interrogatoire. Les commentaires ci-après détaillent davantage ces aspects.

Lieu

Les conseils généraux donnés à propos du lieu utilisé pour les interrogatoires s'appliquent identiquement aux enfants. Les enfants ne doivent pas être interrogés (c'est une règle) là où ils vivent, que ce soit un domicile privé, un foyer ou une résidence d'enfants. L'exception à cette règle est le cas où des résidences pour enfants bien particulières disposent d'une salle d'interrogatoire spéciale et réservée à cet usage; c'est le cas dans un certain nombre de pays.

De la même manière, les interrogatoires ne devraient jamais être menés sur le lieu d'exploitation où l'enfant a été trouvé.

Les pièces devraient être aussi chaleureuses que possible aux yeux des enfants. Cela commence par des choses élémentaires, comme enlever des dangers physiques et empêcher les dérangements extérieurs comme les appels téléphoniques ou les visiteurs.

La décoration et l'ameublement de la salle d'interrogatoire devraient être aussi accueillants que possible. Sont compris ici l'utilisation de couleurs chaudes, de tapis moelleux, de jouets appropriés à l'âge et au genre de l'enfant concerné, et quelques crayons de couleur et du papier. Ne fournissez pas trop de jouets car cela peut distraire l'enfant.

Les interrogateurs devraient soigneusement peser le pour et le contre de l'utilisation de jouets pendant un interrogatoire à savoir, d'une part, une probabilité d'améliorer la situation et les réponses de l'enfant, et, d'autre part, le risque de distraction. Il est préférable d'indiquer, pendant l'interrogatoire, que d'autres enfants sont déjà passés par cette pièce. Les équipements de bureau devraient être limités à ce qui est nécessaire pour l'interrogatoire, comme un matériel d'enregistrement.

Des dispositions devraient être prises pour transporter l'enfant et toute personne l'accompagnant au lieu d'interrogatoire et pour les ramener.

Moment

De préférence, les enfants devraient être interrogés dès que possible après leur identification en tant qu'éventuelles victimes de la traite des personnes.

Cependant, les interrogatoires ne devraient pas commencer tant que les besoins élémentaires de l'enfant n'ont pas été satisfaits, notamment la santé, le sommeil et la nourriture. Agir en ce sens ne revient pas simplement à respecter les droits de l'enfant, cela vous aidera aussi à obtenir les meilleurs témoignages possible.

La durée de l'interrogatoire et les éventuelles pauses devraient être fixées par le rythme de l'enfant et adaptées à lui. Si nécessaire, les interrogateurs devraient prévoir un certain nombre de jours pour mener l'interrogatoire.

Évaluer la victime

L'évaluation de la capacité d'un enfant à être interrogé doit être confiée à une personne dotée d'une formation et de compétences particulières telles que celles d'un travailleur social spécialisé ou d'un pédopsychologue.

Dans certains pays, la législation interdit aux enfants de moins de 14 ans de témoigner et permet d'utiliser des interrogatoires enregistrés comme éléments de preuve. Même lorsque ce n'est pas le cas, les meilleurs intérêts de l'enfant devraient toujours prévaloir. Évaluer la capacité des enfants à servir de témoins exige de prendre en compte leurs besoins individuels et leurs compétences, notamment linguistiques, leur état de santé, leur maturité, ainsi que leur capacité personnelle à réagir aux événements.

Vous souhaiterez peut-être inviter un expert à observer la communication non verbale de l'enfant pendant l'interrogatoire.

Comment l'interrogatoire va-t-il être enregistré?

Les considérations qui s'appliquent aux victimes témoins de la traite en général sont valables pour les enfants victimes. Certaines juridictions imposent l'enregistrement sur vidéo des interrogatoires d'enfants témoins vulnérables.

Quand cet impératif légal n'existe pas, la vidéo est la meilleure option car elle n'est pas intrusive, elle aide à relaxer les témoins et peut réduire le besoin de revenir de nouveau sur le récit du témoin.

Avant de commencer l'interrogatoire, vérifiez que tous les équipements fonctionnent correctement.

Si un rapport manuscrit est exigé, il peut être préférable qu'une personne écoute l'interrogatoire dans une autre pièce pour consigner l'interrogatoire par écrit ou l'enregistrer sur un magnétophone.

N'oubliez jamais de pleinement informer l'enfant de ce que vous faites et comment l'enregistrement sera utilisé.

Transcrivez la déclaration écrite dans la langue de l'enfant.

Qui devrait interroger la victime?

Dans toutes les affaires de traite des personnes, il est souhaitable de recourir à des interrogateurs spécialement formés à l'interrogatoire des personnes vulnérables. Cela est encore plus important dans le cas des enfants victimes.

Établissez un lien de confiance avec un ou deux interrogateurs et traducteurs. Ne changez pas d'interrogateurs ni de traducteurs sauf nécessité absolue. Les changements risquent fort de troubler ou d'effrayer l'enfant.

Recherchez chez l'enfant des signes indiquant sa défiance envers l'interrogateur/le traducteur ou la crainte qu'il en a. Il est bon d'utiliser des interrogateurs et des traducteurs issus du même fond culturel que l'enfant, ou d'un fond semblable, mais soyez constamment attentif aux réactions de l'enfant et à ses meilleurs intérêts.

Tenez compte du sexe de l'enfant et déterminez s'il sera préférable de lui affecter un interrogateur de même sexe que lui ou du sexe opposé.

Les interrogateurs doivent bien connaître le nom, l'âge, la langue, le fond culturel et l'état de santé de l'enfant. L'interrogatoire des enfants nécessite beaucoup de préparatifs et de soins.

La présence d'un accompagnateur social pendant l'interrogatoire de l'enfant est souvent une exigence légale, dans le monde entier. En général, et en pratique, l'accompagnement social revient aux parents ou aux tuteurs du témoin. Dans les interrogatoires des enfants victimes de la traite, cela est difficilement réalisable parce qu'il est peu probable que les parents ou le tuteur soient joignables.

Soyez prudent dans votre choix de l'accompagnateur social. Aucune personne qui est ou pourrait être reliée au crime de traite ne devrait être utilisée. Lorsque des personnes se présentent spontanément comme des parents de l'enfant victime, il ne faut pas les utiliser de façon systématique. Soyez conscient et méfiant devant une telle offre: il se pourrait que ces personnes soient impliquées dans l'infraction au premier chef. Vérifiez toutes les informations avant de les introduire.

Les éléments à prendre en compte pour le recours aux interprètes lors de l'interrogatoire de l'enfant sont les mêmes que ceux qui s'appliquent à l'interrogatoire des victimes adultes vulnérables. Le module 10: "Les interprètes dans les enquêtes relatives à la traite des personnes" approfondit ces orientations.

Vérifiez votre législation interne. Si des victimes ayant des besoins spéciaux doivent être interrogées par des spécialistes, souvenez-vous que les enfants victimes de la traite des personnes sont des victimes vulnérables et devraient donc, à ce titre, être interrogés par des spécialistes. Même si votre législation n'exige pas le recours à des spécialistes pour l'interrogatoire des enfants, mettez-les à contribution lorsque vous pouvez. Quand vous ne disposez pas d'interrogateurs formés, réfléchissez à la manière de vous former, ainsi que votre personnel.

Dans les situations où il n'existe pas de formation pour les services de détection et de répression, voyez si vous pourriez obtenir un soutien de la part d'un fournisseur de services aux victimes, notamment parmi les organisations non gouvernementales. Beaucoup d'organisations non gouvernementales qui travaillent dans le domaine de la lutte contre la traite des êtres humains forment leurs personnels à l'interrogatoire des victimes. Cela peut ne pas être idéal pour les agents des services de détection et de répression, mais utile néanmoins.

Lorsque vous approchez une organisation non gouvernementale, faites-le dans le respect de vos politiques nationales et locales.

Dans des circonstances où vous n'avez pas d'interrogateur spécialiste des enfants disponible, essayez d'utilisez tout membre de votre personnel qui a précédemment interrogé avec succès des enfants témoins. Utilisez ce module pour le sensibiliser davantage.

Durée et pauses

Les enfants auront probablement besoin de plus de pauses que les adultes et vous devriez en tenir compte dans vos plans.



Auto-évaluation

Quelles sont les différences entre un interrogatoire d'un enfant présumé victime de la traite et celui d'un adulte présumé victime, au stade "Planification et préparation" de cet interrogatoire?



Exemple de cas

En 2006, un ressortissant d'Europe occidentale ayant été précédemment condamné pour des crimes de pédophilie dans son propre pays a été reconnu coupable d'abus sexuels sur un enfant en Asie du Sud-Est. L'homme a été trouvé nu dans une pension de famille avec un jeune garçon de 13 ans dont il avait abusé sexuellement depuis près de trois ans, en échange d'un soutien financier à la famille du garçon. L'affaire aurait pu être jugée en Europe occidentale mais l'a été en Asie du Sud-Est en vertu du droit interne local, ce qui permettait d'épargner à l'enfant victime l'angoisse et la gêne supplémentaires résultant d'un voyage à l'étranger s'il lui avait été demandé de témoigner; cela permettait aussi d'envoyer un message clair signifiant que ce pays de l'Asie du Sud-Est renforçait l'application de sa législation interne contre l'exploitation sexuelle des enfants. L'homme a été condamné à dix-huit ans de prison — la plus longue peine infligée pour une telle infraction.

Combating Child Sex Tourism: Questions & Answers 2008, ECPAT.

Engagement et explication

Une différence fondamentale entre l'interrogatoire d'un adulte et l'interrogatoire d'un enfant est que la langue utilisée devrait être adaptée à l'âge de l'enfant.

Faites usage de gestes ouverts, amicaux, culturellement appropriés à l'enfant dès l'instant où vous le rencontrez. Des accompagnateurs sociaux peuvent être en mesure de vous conseiller dans certains cas.

Les interrogateurs devraient expliquer la raison d'être de l'interrogatoire et quel est son objectif, dans une langue appropriée à cet enfant particulier. Ne pas dire à l'enfant ce qui se passe peut engendrer du stress et affecter la qualité de sa coopération.

Il convient aussi d'ajouter des informations sur tout ce qui se rapporte au lieu, à la nécessité de l'interrogatoire, à la raison de la présence du matériel installé, à son fonctionnement et à ce qu'il adviendra de l'enregistrement de l'interrogatoire.

Soyez honnête avec l'enfant et ne faites pas de promesses que vous ne pouvez pas tenir. Ajoutez des informations sur les risques et les avantages objectifs du fait de procéder à une déclaration. Assurez-vous, cependant, que l'enfant sait que tout est réalisé au meilleur de son intérêt et que tout sera mis en œuvre pour empêcher que du mal lui soit fait.

Faites en sorte que l'enfant ait le sentiment qu'il/elle a un certain contrôle en lui donnant des informations complètes et en lui octroyant de petits choix, mais ne le chargez pas d'une responsabilité. Expliquez qu'il s'agit d'un entretien, et non d'un interrogatoire serré.

Dans toute la mesure possible, les interrogateurs ne devraient pas porter d'uniforme lors d'un interrogatoire. Cela s'applique à tous les interrogatoires de victimes vulnérables, mais plus particulièrement encore aux enfants.

Présentez clairement toutes les personnes se trouvant dans la pièce et expliquez pourquoi elles sont là. Ici encore, il s'agit d'une bonne pratique en général, mais qui est particulièrement importante pour un enfant.

Vérifiez que l'enfant comprend ce que vous avez dit. N'interprétez pas une "volonté de dire" comme une déclaration. Autant que possible, utilisez des phrases et des mots simples, mais éviter de tomber dans un langage infantile.

Soyez très prudent avec les questions dirigées; de préférence, ne tentez pas de guider les réponses dans une direction particulière.

Ne demandez pas trop de choses à la fois; avancez en posant les questions une par une.

N'exercez pas de pression sur l'enfant: expliquez qu'il n'y a pas de "bonnes" réponses et qu'il n'y a aucune urgence à achever l'interrogatoire.

Si vous disposez d'un accompagnateur social formé ou expérimenté dans les interrogatoires d'enfants ou les discussions avec eux, demandez-lui ce qui, à son avis, serait la façon de

parler la plus appropriée avec l'enfant dont vous vous occupez. Continuez de vérifier cela auprès de lui tout au long de l'interrogatoire et vérifiez auprès de collègues qui assistent éventuellement à l'interrogatoire.



Auto-évaluation

Quelles sont les différences entre l'interrogatoire d'un enfant présumé victime de la traite et celui d'un adulte présumé victime au stade "Engagement et explication" d'un interrogatoire?

Récit

Aucun interrogatoire de victime vulnérable, enfant ou adulte, ne devrait être vu comme coercitif. L'objectif de l'interrogatoire est d'aider l'enfant à dévoiler des informations susceptibles de contribuer à l'enquête.

Si possible, il faudrait éviter d'avoir à demander aux enfants de répéter leur récit. Dans une certaine mesure, cela peut entrer en conflit avec le processus de la narration libre; posez plutôt des questions pour contrôler les réponses.

Parfois, le récit, particulièrement la narration libre, peut être très bref et décrire les événements d'une manière qui ne permet pas de voir clairement ce qui s'est passé.

Même si une narration libre initiale des faits peut être très brève, la développer peut apporter des informations qui, jointes à d'autres éléments de preuve, sont susceptibles d'appuyer les poursuites.

Les enfants sont quelquefois aussi particulièrement sensibles aux suggestions, à la docilité et à l'acceptation. Cela peut-être extrêmement aigu dans les affaires de traite des personnes, où ils peuvent avoir dû vivre dans la docilité pour survivre, pendant une longue période.

L'enfant peut vouloir être apprécié et il ne donne alors que les réponses qui, pense-t-il, plairont à l'interrogateur. Il faut souligner que l'enfant doit savoir qu'il peut donner toute réponse précise dans ses souvenirs et que même la réponse: "Je ne sais pas." sera bienvenue.

Dans la mesure du possible, faites un enregistrement vidéo (voir ci-dessus) pour réduire le besoin de répéter certaines questions.

La vidéo ne réduira que dans une certaine mesure la nécessité de répéter le récit; vous resterez tenu de vérifier le récit. Une prise de notes de bonne qualité au stade de la narration libre aidera à planifier efficacement des questions de vérification en visant à explorer chaque thème une fois.

Si vous faites usage de la vidéo, vous pouvez choisir d'interrompre l'interrogatoire et de revoir la bande pour planifier des questions qui vous permettront de fouiller certains détails. Vous

pouvez aussi envisager d'examiner la bande pour interpréter la communication non verbale de l'enfant, éventuellement avec l'aide d'un expert.



Exemple de cas

Peut-être trouverez-vous l'exemple suivant désespérant. Cependant, il illustre bien le type de récit que vous pourriez entendre lors de l'interrogatoire d'un enfant qui a été exploité sexuellement. Même si en l'espèce l'enfant a été victimisée par son père, le cas relève de la traite aux fins d'exploitation sexuelle.

Selon des informations reçues par la police indienne, une fillette de 6 ans avait été l'objet d'abus sexuels de la part de son père. Lors de l'interrogatoire, il s'est révélé qu'elle avait été violée oralement mais elle ne décrivait cela que dans des termes signifiant qu'elle avait été nourrie par son père.

Les interrogateurs ont approfondi son récit jusqu'à un certain point, mais elle n'a jamais dit explicitement que son père l'avait violée. La fillette était gravement traumatisée, ne connaissait pas les mots qui décrivaient l'acte, et son père lui avait dit qu'il la nourrissait.

Des problèmes ont surgi dans l'affaire lorsque des membres de l'appareil judiciaire ont demandé ce que la fillette voulait dire par son récit. Ils ont exprimé l'opinion qu'il pourrait être difficile d'obtenir une condamnation sur la seule base du récit.

Le parquet et les interrogateurs ont fait appel à un psychologue pour enfants pour expliquer le récit de la victime au tribunal. Le père a, finalement, été jugé coupable et condamné à une peine de prison à vie.

Lorsque le récit est très bref, veillez soigneusement à ne pas faire trop pression sur l'enfant pour obtenir davantage de détails. Vous courez le risque de le traumatiser davantage et de détruire toute chance d'obtenir quelque information que ce soit.

Même un récit très bref ou un récit qui n'a recours qu'à la seule description des actes par l'enfant peut être un témoignage précieux. Songez à la manière dont vous pourriez utiliser un expert pour interpréter ce témoignage. L'exemple donné à la fin de la présente section illustre un usage fructueux de cette approche.

Lorsque les récits sont très brefs et lorsque les informations données sont limitées, songez à interrompre l'interrogatoire. Vous serez en mesure de revoir la question un peu plus tard, avec les personnes responsables de la prise en charge physique de l'enfant, comme une organisation non gouvernementale ou un travailleur social.

Docilité

Les éléments à prendre en compte avec les enfants sont les mêmes que ceux qui s'appliquent aux adultes. Avec les enfants, le danger de la docilité est plus élevé.

Assentiment et conformisme

De même que pour les commentaires de la section intitulée "Docilité", le risque de voir un enfant témoin accepter ce que vous dites et s'y conformer est plus grand.

Styles d'interrogatoire

Ici encore, les éléments à prendre en considération dans le cas des adultes s'appliquent. Les questions fermées et dirigées ne devraient être utilisées avec les enfants que de manière très prudente.

Techniques d'interrogatoire spéciales

Un certain nombre de techniques d'interrogatoire spéciales, aussi dénommées techniques d'interrogatoire cognitif, sont utilisées dans le monde entier pour interroger des enfants. Elles font appel à des concepts tels que le changement de perspective et l'utilisation d'objets pour aider l'enfant à livrer son récit.

Les techniques d'interrogatoire spéciales ne devraient jamais être utilisées que par des personnes formées à leur usage. Elles ne devraient pas l'être tant que le procureur (lorsqu'il y a une séparation entre l'enquêteur et le procureur) n'en est pas informé et qu'il n'a pas donné son accord.

Certaines approches consistent à demander aux témoins de revenir en arrière dans leur récit ou de penser à ce qu'ils verraient s'ils regardaient depuis une situation différente: ces méthodes ne seront pas acceptables si l'interrogateur n'a pas été formé.

Un changement de perspective peut être acceptable lorsqu'on développe le récit du témoin en demandant ce que l'enfant pourrait dire depuis une certaine perspective ou en utilisant un certain sens (par exemple: si tu te tenais de l'autre côté de la pièce, que pouvais-tu voir, sentir, entendre?) afin d'obtenir un récit.

Ces questions illustrent comment vous pouvez demander au témoin de vous parler davantage sur ce que l'un de ses sens lui disait.

"Tu as dit que tu avais vu un homme battre le garçon. Qu'as-tu vu d'autre lorsque cela s'est produit?"

Ce qui peut être approfondi par des questions comme:

"Que voyais-tu là lorsque l'homme battait le garçon?"

"Que faisaient ces personnes lorsque cela arrivait?"

"Tu as dit que l'homme battait le garçon. Qu'entendais-tu lorsque cela se passait?"

Cela peut être approfondi par des questions telles que:

"Le garçon hurlait. Entendais-tu des mots?"

"Quels étaient ces mots?"

N'utilisez pas de jouets et autres soutiens pour montrer ce qui s'est produit, sauf si vous avez été formé à cette méthode. Même lorsque des personnels formés sont mis à contribution, cette technique est controversée.

Permettez aux enfants d'avoir un jouet si cela les réconforte, mais n'essayez pas d'interpréter ce qu'ils font avec le jouet.

Dans certains cas d'exploitation sexuelle, il peut être approprié d'utiliser un dessin anatomique pour aider l'enfant à indiquer ce qui s'est passé.

L'enfant ne devrait en aucune circonstance se voir demander de montrer ou indiquer sur lui-même, sur l'interrogateur ou sur toute autre personne ce qui s'est produit.

Si vous utilisez des diagrammes, ou si l'enfant dessine, vous devriez noter comment cela a été introduit et ce qui s'est passé. Conservez tout document produit et toute pièce à conviction conformément à vos procédures locales.



Auto-évaluation

Quelles sont les différences entre un interrogatoire d'un enfant présumé victime de la traite des personnes et celui d'un adulte présumé victime, au stade "Récit" d'un interrogatoire?

Clôture

Utilisez la langue de l'enfant (dans toute la mesure possible) pour résumer les points principaux de son témoignage. Vérifiez que vous avez compris ce qui vous a été dit.

Lorsqu'il y en a un, vérifiez avec le second interrogateur s'il souhaite poser toute autre question encore, ou clarifier un quelconque point.

Demandez à l'enfant s'il a quoi que ce soit à demander ou à ajouter.

Dites à l'enfant ce qui va arriver ensuite. Répondez à toutes les questions dans un langage approprié à l'enfant, de façon honnête et réaliste. Ne faites aucune promesse que vous ne pouvez pas tenir.

Remerciez l'enfant pour le temps qu'il a passé avec vous et pour ses efforts. Montrez que vous avez pris au sérieux son récit mais ne le remerciez pas pour ce qu'il aurait pu dévoiler.

Si vous pensez qu'il pourrait y avoir d'autres interrogatoires, dites-le à l'enfant.

Donnez à l'enfant un peu de temps pour se détendre à l'issue de l'interrogatoire. L'enfant devrait quitter l'interrogatoire avec un sentiment aussi positif que possible. Pensez éventuellement à parler sur des sujets neutres, qui ont pu être évoqués à la phase "Engagement et explication", ou que l'enfant a évoqués pendant l'interrogatoire.



Auto-évaluation

Quelles sont les différences entre un interrogatoire d'un enfant présumé victime de la traite des personnes et celui d'un adulte présumé victime, au stade "Clôture" d'un interrogatoire?

Évaluation

L'évaluation ne devrait pas être vue comme quelque chose que l'on fait uniquement à la conclusion d'un interrogatoire. Il peut y avoir un certain nombre de moments, lors d'un interrogatoire, où il serait approprié et utile de s'arrêter pour évaluer ce qui s'est produit.

Les principes généraux de l'évaluation d'un interrogatoire sont semblables, qu'il s'agisse de l'interrogatoire d'un enfant ou de celui d'un adulte. Vous devriez penser à inviter au compte rendu verbal de synthèse la personne gérant l'enquête, les autres enquêteurs et toute autre organisation concernée (services sociaux et organisations non gouvernementales par exemple).

Dans certains cas, vous pouvez avoir besoin de la participation d'un spécialiste qui vous aidera à évaluer les informations, comme un psychologue pour enfants.

Une différence éventuelle entre un interrogatoire relatif à la traite et d'autres interrogatoires de témoin vulnérables est que, dans les affaires de traite des personnes, il y a davantage de possibilités que vous ayez besoin d'interrogatoires supplémentaires en raison de la complexité de ces affaires. La phase d'évaluation devrait servir à vérifier si cela est nécessaire dans l'affaire sur laquelle porte l'enquête. Votre évaluation devrait intégrer des précisions sur les informations obtenues, la nécessité d'approfondir l'interrogatoire/le rendre suffisant, etc.

Consignez cette session de compte rendu verbal et toutes les décisions prises.



Auto-évaluation

Quelles sont les différences entre un interrogatoire d'un enfant présumé victime de la traite des personnes et celui d'un adulte présumé victime, au stade "Évaluation" d'un interrogatoire?

Résumé

Un enfant est une personne âgée de moins de 18 ans.

L'interrogatoire des enfants qui sont des victimes témoins de la traite ressemble en beaucoup d'aspects à l'interrogatoire des adultes témoins vulnérables, victimes de la traite.

Les enfants sont susceptibles d'être plus vulnérables lors des interrogatoires parce qu'ils peuvent:

- Être plus dociles;
- Trouver normale une conduite anormale;
- Ne pas connaître les mots pour décrire ce qui s'est passé;
- Ne pas avoir de parents, ou avoir des parents qui ne les veulent pas, ou ne pas souhaiter retourner chez leurs parents.

Planification et préparation

- Les pièces devraient être rendues accueillantes pour les enfants.
- La durée des interrogatoires devrait être fixée par le rythme convenant au bien-être de l'enfant.
- Les enfants peuvent avoir besoin de pauses supplémentaires.
- Lorsque cela est possible, il convient d'évaluer la capacité des enfants à être interrogés par une personne dûment qualifiée.
- Transcrivez la déposition écrite dans la langue de l'enfant.
- Dans la mesure du possible les enfants devraient être interrogés par des interrogateurs spécialement formés.
- Dans toute la mesure possible, il devrait être fait appel à des "accompagnateurs sociaux".

Engagement et explication

- Le langage utilisé devrait être adapté à l'âge de l'enfant.
- Les explications devraient être claires et simples mais vous devriez éviter le "parler bébé".

Récit

- Dans le récit d'un enfant, la "narration libre" peut être très brève et vague. Même un récit bref peut constituer une base de poursuites fructueuse s'il est approfondi par des professionnels compétents.
- Les enfants sont particulièrement vulnérables aux suggestions et enclins à la docilité et à l'acceptation.
- Les questions fermées et dirigées ne devraient être utilisées qu'avec la plus grande prudence.
- Les techniques d'interrogatoire spéciales ne devraient être utilisées que par des personnes correctement formées.
- Vous ne devriez jamais utiliser de jouets et autres soutiens si vous n'avez pas été formé. Même si vous l'avez été, cette méthode est controversée.

Clôture

• Tout commentaire de clôture devrait être fait dans la langue que l'enfant comprend.

Évaluation

• Songez à impliquer un psychologue pour enfants ou d'autres spécialistes dans l'évaluation.



Centre international de Vienne, Boîte postale 500, 1400 Vienne (Autriche) Tél.: (+43.1) 26060-0, Fax: (+43.1) 26060-5866, www.unodc.org